



Commune de
PERROY

Perroy, le 04 mai 2026 – JLR/MPA

MUNICIPALITÉ

Le Prieuré 5
1166 Perroy

T. 021 825 38 45

E. greffe@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

CONSEIL COMMUNAL

1166 PERROY

Conseil communal du 11 juin 2026

Préavis No 07/2026

DEMANDE DE CREDIT DE CHF 37'000.00 POUR L'INSTALLATION D'UN CONTRÔLE D'ACCÈS ELECTRONIQUE DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX DU PRIEURÉ ET DE LA VOIRIE

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Aujourd'hui, les bâtiments propriétés de la Commune de Perroy sont dotés de portes avec accès conventionnels, c'est-à-dire au moyen de clés « physiques ». L'utilisation de clés présente des inconvénients majeurs, notamment en termes de sécurité et de gestion des accès temporaires. Les limites du système traditionnel sont les suivantes :

- **Sécurité insuffisante** : la perte (signalée ou non) ou le vol de clés entraîne des risques importants
- **Gestion complexe** : malgré un inventaire régulier, il est parfois difficile de retracer toutes les clés en circulation
- **Coûts récurrents** : le remplacement des cylindres est nécessaire chaque fois qu'une clé est perdue ou non retournée.

Fort de ce constat, la Municipalité a décidé d'étudier une solution de gestion de clés par un système de contrôle électronique, en vue notamment de :

- **Minimiser les risques et les coûts** induits par la perte de clés
- **Gérer de manière simple** les exigences d'accès, avec une vision d'ensemble permanente des utilisateurs des locaux communaux
- **Renforcer la sécurité**



Commune de
PERROY

2. Description du projet

La Municipalité souhaite moderniser le contrôle d'accès en remplaçant les clés traditionnelles par des badges électroniques programmables offrant plusieurs avantages :

- **Contrôle précis des accès** : chaque utilisateur ne peut ouvrir que les portes qui lui sont attribuées à des horaires prédéfinis
- **Suivi en temps réel** : historique des entrées consultables à tout moment
- **Flexibilité et évolutivité** : le système peut accueillir en tout temps des accès supplémentaires et suivre les évolutions technologiques futures
- **Conformité aux normes** : adaptation aux normes anti-feu (serrures anti paniques).

Ci-après les locaux que la Municipalité a décidé d'équiper en priorité :

- Prieuré 5 : Administration
- Prieuré 7 : Pressoir / Carnotzet / Local vin / Bouteiller
- Salle du Prieuré / WC Prieuré
- Grande Salle / Buvette
- Voirie (atelier)

Dans une deuxième phase, l'abri-PC pourrait également être inclus dans le système de gestion des accès. Cela dépendra de l'utilisation qui sera faite des locaux après contrôle à venir des normes anti-feu.

S'agissant des infrastructures sportives Aux Rivières, une mise en passe électronique sera intégrée au projet. Quant au Restaurant de la Plage, des accès électroniques avec le même système sont déjà prévus.

Quelques détails techniques :

Outre les serrures et autres dispositifs d'accès, le contrôle d'entrées à distance comprend les prestations informatiques pour la mise en place du logiciel de gestion sur un cloud dédié, les prestations du monteur électricien pour le câblage des répéteurs et besoins électriques ainsi que les prestations de menuiserie et serrurerie nécessaires au remplacement des cylindres actuels.



Exemple de badge



Exemple de poignée et serrure

Le logiciel de gestion est simple d'utilisation, intuitif et flexible. Une formation complète est comprise dans l'offre.

Enfin, les ouvertures de certaines portes ne répondant plus aux normes anti-feu en vigueur devront être modifiées pour qu'elles puissent recevoir des serrures anti paniques. La porte de secours de l'école sera également adaptée pour répondre aux exigences d'ouverture vers l'extérieur.



Commune de
PERROY

3. Procédure

Afin de trouver le meilleur prestataire, la Municipalité a fait appel à SECU-R SA, installateur agréé, qui a soumis trois offres de différents fournisseurs de systèmes de contrôle d'accès électroniques, à savoir Glutz, Salto et Kaba. Leurs représentants sont venus sur place afin d'analyser les lieux et proposer des variantes adaptées à la configuration et à l'ancienneté des bâtiments.

Après comparaison des offres et conseils de l'installateur, la Municipalité a décidé d'opter pour le système Glutz E-Access.

4. Coût de l'installation

Pour la réalisation de ces travaux, les coûts se montent à :

Prieuré 5 : Administration	CHF	8'900.00
Prieuré 7 : Pressoir, Carnotzet, Local vin, Bouteiller, Salle et WC du Prieuré	CHF	7'800.00
Modification sens porte sortie secours (menuiserie)	CHF	720.00
Grande Salle et Buvette	CHF	11'140.00
Voirie	CHF	3'310.00
Divers : Carte système, licence annuelle, 50 badges	CHF	1'155.00
Imprévus (env. 3%)	<u>CHF</u>	<u>975.00</u>
TOTAL net hors TVA	CHF	34'000.00
TVA 8,1 %	<u>CHF</u>	<u>2'754.00</u>
TOTAL NET TTC	CHF	36'754.00
Montant arrondi à	<u>CHF</u>	<u>37'000.00</u>

5. Financement

Par les liquidités de la bourse communale ou par le biais d'un emprunt auprès d'un organisme financier reconnu.

6. Amortissement

L'investissement sera amorti sur une période de 10 ans, selon les directives sur les durées d'amortissement obligatoires édictées par le manuel MCH2, dès l'année qui suit le début de son utilisation.



Commune de
PERROY

7. Conclusion

Au vu des explications ci-dessus, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

le Conseil communal de Perroy

- Vu le préavis no 07/2026 concernant la mise en place d'un contrôle d'accès électronique des bâtiments communaux
- Entendu le rapport de la commission de gestion & finances
- Entendu le rapport de la commission technique
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 37'000.00 pour réaliser les travaux décrits ci-dessus.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations les meilleures.

Ainsi accepté par la Municipalité
dans sa séance du 4 mai 2026

Au nom de la Municipalité

La Syndique

La Secrétaire

Juliette Leprince-Ringuet



Isabelle Reymond Aubert

Municipale responsable : Mme Juliette Leprince-Ringuet